

Département
PYRENEES ORIENTALES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES ASPRES

République Française
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION 95/2021

Attribution de marché public de fourniture courante et service en procédure adaptée
Fourniture de sacs de pré-collecte pour le verre sur le Centre Technique Communautaire

René OLIVE, Président de la Communauté de Communes des Aspres,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10,
VU la délibération n°55/20 du Conseil Communautaire en date du 9 Juillet 2020, portant délégation d'attribution dudit Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes,
VU les articles R.2122-8 et R.2123-1 1° à 9 du Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT QUE la nécessité d'acquisition de sacs de pré-collecte pour le Centre Technique Communautaire (CTC),

CONSIDERANT QU'à l'issue de la consultation par consultation directe réalisée auprès de trois (3) entreprises, les trois entreprises (3) ont proposé une offre dans les délais impartis,

CONSIDERANT QU'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition du candidat **SAS PLAST-UP** est classée mieux disante au regard des critères d'attribution définis par la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : Il est conclu un marché public de fourniture courante et service avec :
SAS PLAST-UP
4 Zone d'activité de Chambaud
43620 St Romain Lachalm

Pour un montant de 13 950.00 € HT soit 16 740.00 € TTC.

Article 2 : Cette dépense est inscrite sur le budget général de la Communauté de Communes en section de fonctionnement - article 6238

Article 3 : Monsieur René OLIVE, Président, est autorisé à signer le marché avec l'entreprise.

Article 4 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions de la Communauté de Communes et rapport en sera fait au prochain Conseil Communautaire.

Fait à THUIR, le Vendredi 03 septembre 2021



Le Président,

René OLIVE